

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°01/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018- ADOPTION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

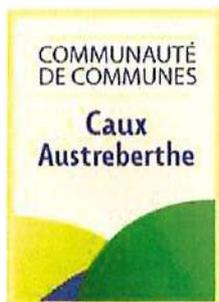
Pour extrait certifié conforme

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19



Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°02/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE- ADOPTION

Par courrier en date du 21 novembre 2018, Monsieur ELHAMAMOUCI a informé la Communauté de Communes Caux-Austreberthe de sa démission en tant que Conseiller Communautaire.

Par courrier en date du 18 février 2019, Monsieur Alain LECONTE est informé de son siège en lieu et place de Monsieur ELHAMAMOUCI au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire entérine la désignation de Monsieur Alain LECONTE en qualité de Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

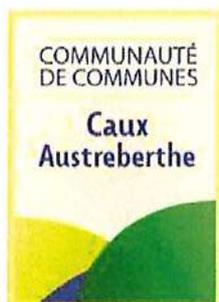
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°03/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESJEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : COMPTE-RENDU DE DELEGATION DE SIGNATURE EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans le cadre de la délégation de signature qui lui a été accordée, Monsieur le Président rend compte des décisions prises :

Gestion domaniale :

- Il a été autorisé la vente du véhicule Renault Scenic immatriculé AB-574-FM aux Ets Pierre Bossard Automobile sis Avenue Aristide Briand à Barentin pour un montant de 2500 € TTC.
- Il a été autorisé la signature d'un bail précaire avec la société COPYWEB pour l'atelier relais n°4 situé route de Neufbosc à Blacqueville, pour un montant de 7 7 10 € HT annuels payable mensuellement à terme échu, pour une durée de 2 ans.
- Il a été autorisé d'exercer le droit de préemption urbain pour la maîtrise du bien situé Ancien dépôt Barentin, cadastré section AC 48 pour une superficie de 1010 m², au prix de 50 000 €
- Il a été autorisé la signature d'un avenant au bail des locaux situés rue de l'Ingénieur Locke pour un bureau de 10,31 m². Le montant du bail est porté à 19 192,67 € payable trimestriellement à terme échu.
- Il a été autorisé la signature une convention de mise à disposition du complexe aquatique de l'Atréaumont par l'association sportive « Club de Gym » pour dispenser des cours de natation à ses membres.

Marchés publics :

- Il a été signé un marché pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avec le groupement solidaire CECIAA ACCECIAA SAS / AXESIG pour un montant de 18 975 € HT.
- Il a été signé un marché pour la fourniture de carburant par cartes accréditives avec la société TOTAL MARKETING France pour un montant annuel de 60 000 € HT.
- Il a été signé un marché pour la fourniture de carburant en vrac avec la société LANGLOIS COMBUSTIBLES pour un montant annuel de 60 000 € HT.
- Il a été signé un marché pour la fourniture d'une cuve et d'une pompe à gasoil avec la société TOKHEIM SERVICES France pour un montant de 30 000 € HT.
- Il a été signé un marché pour l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal avec la société GO PUB CONSEIL pour un montant de 29 065 € HT.
- Il a été signé un marché pour les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable de la RD 6015 à Barentin avec la société BOUYGUES ENERGIES pour un montant de 543 300.70 € HT.

Finances :

- Il a été signé une décision modificative au budget général sur le chapitre 022 concernant les dépenses imprévues pour effectuer une demande de virement d'un montant de 20 108 € afin d'augmenter les crédits sur certaines lignes budgétaires du budget général.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

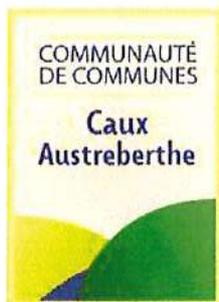
Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19



Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°04/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – EXERCICE 2019 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - COMMUNICATION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à ses budgets annexes. Elle est présentée en annexe de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

Sa commission des finances consultée en date du 5 mars 2019 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019.

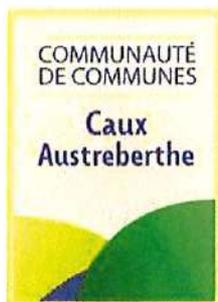
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 07/04/19





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°05/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – RAM – CONTRAT ENFANT JEUNESSE – CONVENTION CAF - SIGNATURE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) pour une durée de 4 ans portant sur la période 2018/2021.

Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Afin de poursuivre l'activité du relai des assistants maternels, il convient de signer la convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse ». Elle a pour objectif de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre
- D'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la convention
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires

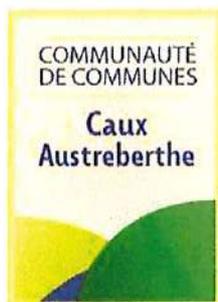
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ci-annexée avec la Caisse d'Allocations familiales, la commune de Pavilly et la commune de Blacqueville.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 07/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°06/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt intercommunal. Elle intervient aussi pour des demandes exceptionnelles afin de soutenir des manifestations intercommunales.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du CGCT : «Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité».

Il précise qu'en cas de refus, par l'association, de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2019, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission aux sports en date du 14 mars 2019,

Considérant les demandes formulées par le Tennis Club et par l'Athlétic Club,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'attribuer les subventions aux associations sportives suivantes

	Fonctionnement	Manifestation
Tennis Club	10 500€	3 000€
Athlétic Club	10 500€	3000 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à l'attribution des présentes subventions.

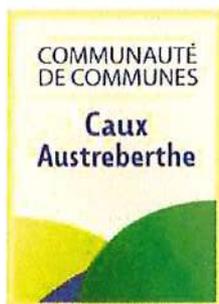
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°07/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mai 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - USSAPB

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 impose aux Collectivités Territoriales de prendre une délibération distincte du vote du budget pour toutes les subventions supérieures à 23 000 € qui y seraient inscrites.

Dans ce cadre, la réglementation précise que « l'autorité administrative doit, lorsque la subvention dépasse 23000 € (décret N°2001-495 du 6 juin 2001), conclure avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, une convention définissant, entre autres, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'action sportive de l'USSAPB pour le territoire, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe a décidé de contribuer à l'exercice de ses activités, en lui allouant une subvention de fonctionnement de 32 500 € et une subvention de 10 500 € afin de contribuer à la manifestation des « boucles de l'Austreberthe »

Une convention est nécessaire pour organiser le partenariat entre l'USSAPB et la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande et le budget de l'association,

Vu l'avis de la Commission aux sports en date du 14 mars 2019,

Considérant l'intérêt de l'action de l'USSAPB pour le territoire,

Considérant la demande formulée par l'USSAPB,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'allouer à l'USSAPB, pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement de 32 500 €,

Article 2 : d'allouer à l'USSAPB pour l'année 2019 une subvention de 10 500 € pour la manifestation des boucles de l'Austreberthe

Article 3 : d'approuver le conventionnement pour l'année 2019 avec l'USSAPB, ci-annexé,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention générale

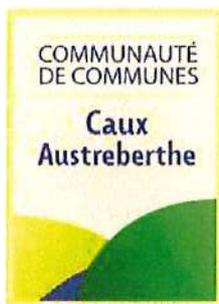
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 07/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°08/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : URBANISME – GEMAPI – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE BASSINS VERSANTS CAUX SEINE - SMBVCS

Les lois de décentralisation n°2014-58 du 27 janvier 2014 et n°2015-991 du 07 août 2015 ont confié, à partir du 01 janvier 2018, la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités à fiscalité propre.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2017, celui-ci a autorisé le transfert des items 1, 2, 5 et 8 de cette nouvelle compétence communautaire au Syndicat Mixte de Bassin Versant Caux Seine - SMBVCS.

Par délibération en date du 7 novembre 2018, le SMBVAS a procédé à la modification de ses statuts permettant une représentation directe de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe en son sein.

La Communauté de Communes doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui assureront la représentation de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe au sein de ce Syndicat.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine - SMBVCS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation d'1 délégué titulaire, Monsieur Sylvain BULARD et 1 déléguée suppléante Madame Christine LEFEBVRE pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine - SMBVCS.

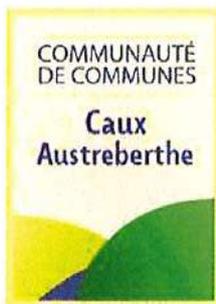
Titulaire	Suppléant	Communes
BULARD Sylvain	LEFEBVRE Christine	Commune de Blacqueville

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°09/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : URBANISME – GEMAPI – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE BASSINS VERSANTS AUSTREBERTHE - SMBVAS

Les lois de décentralisation n°2014-58 du 27 janvier 2014 et n°2015-991 du 07 août 2015 ont confié, à partir du 01 janvier 2018, la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités à fiscalité propre (Métropoles, Communautés Urbaines et Communautés de Communes).

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2017, celui-ci a autorisé le transfert des items 1 et 5 de cette nouvelle compétence communautaire au Syndicat Mixte de Bassin versant Austreberthe et Saffimbec - SMBVAS.

Par délibération en date du 25 septembre 2018, le SMBVAS a procédé à la modification de ses statuts permettant une représentation directe de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe en son sein.

La Communauté de Communes doit désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants qui assureront la représentation de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe au sein de ce Syndicat.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant qu'il convient de désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte de Bassin Versant Austreberthe Saffimbec - SMBVAS.

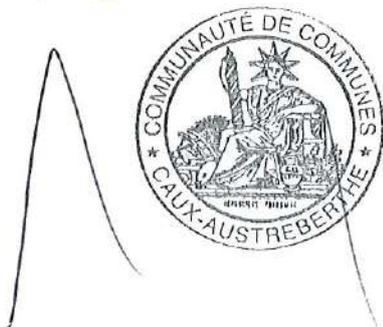
Le Conseil Communautaire, 30 voix pour la liste présentée par Monsieur le Président, 1 abstention, Madame DOUYERE, 1 voix pour la liste présentée pour Monsieur LECONTE, décide de procéder à la désignation de 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte de Bassin Versant Austreberthe Saffimbec - SMBVAS.

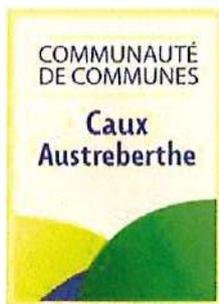
Titulaire	Suppléant	Commune
BULARD Sylvain	LEFEBVRE Christine	Commune de Blacqueville
HUET François	VERHALLE Chantal	Commune de Bouville
HONDIER Hubert	MORAND Daniel	Commune d'Emanville
FORSCHLE Jean-Pierre	DODELIN François	Commune de Goupillières
BENTOT Michel	LARCON Lydia	Commune de Barentin
CHEMIN Jean-François	ROYER François	Commune de Limésy
AMIOT Alain	LEMONNIER Christelle	Commune de Pavilly
GRESSENT Daniel	BALLAND Didier	Commune de Sainte-Austreberthe
PREVOST Francis	EMO Jean-Christophe	Commune de Villers-Ecalles

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°10/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : URBANISME – BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLERS-ECALLES

La Communauté de Communes Caux-Austreberthe s'est vu dotée des compétences liées à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales et documents d'urbanisme en tenant lieu dans ses statuts en date du 27 juillet 2017.

Compte tenu de l'avancement de la procédure d'élaboration du PLU en cours sur la commune de Villers-Ecalles, la communauté de communes Caux-Austreberthe a accepté, par délibération en date du 29 mai 2018, de mener à terme la procédure entamée par cette commune en juillet 2008.

Le bureau d'études Espac'URBA, chargé de la prestation, a transmis à la Communauté de communes le projet de PLU de Villers-Ecalles, aboutissement du travail de traduction du projet communal mené pour le compte de la municipalité.

Pour permettre l'avancement de la procédure en cours, il convient d'arrêter par délibération le projet de PLU déjà réalisé.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.103-2 et suivants,

Vu La délibération de la commune de Villers-Ecalles en date du 2 juillet 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe en date du 29 mai 2018,

Considérant,

- Le débat effectué au sein du conseil municipal le 13 décembre 2012 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,
- Le 1^{er} arrêt du projet par le conseil municipal le 10 Mars 2016 ayant reçu un avis défavorable de la Préfecture,
- Les modifications apportées au projet suite aux remarques formulées par les personnes publiques associées lors du 1^{er} arrêt du projet de PLU,
- Les modifications apportées au projet suite à la transmission par les services de l'Etat du projet de Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée de l'Austreberthe et du Saffimbec
- La concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :
 - mise à disposition d'un registre en mairie,
 - documents de travail disponibles en mairie aux différentes étapes,
 - rédaction d'articles dans le bulletin municipal,
 - informations sur le site internet de la commune,
 - organisation de deux réunions publiques, le 26 mars 2015 et le 23 novembre 2015,
- La concertation a donné lieu au bilan qui suit : les remarques ou interrogations formulées sur le registre ou lors des réunions publiques n'ont pas modifié le projet de PLU.
- Le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment :
 - le rapport de présentation,
 - le projet d'aménagement et de développement durables,
 - les orientations d'aménagement et de programmation,
 - le règlement écrit et graphique,
 - les annexes,

est consultable au service Urbanisme de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er}: de clore la concertation engagée pendant le déroulement des études,

Article 2 : d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de VILLERS ECALLES,

Article 3 : de préciser que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :

- Madame la Préfète de la Région Normandie, Préfète de Seine Maritime,
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine Maritime,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime,
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers de Seine Maritime

Article 4 : d'indiquer que le projet sera communiqué pour avis, à leur demande :

- aux communes limitrophes,
- aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,
- à l'association France Nature Environnement,
- au Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

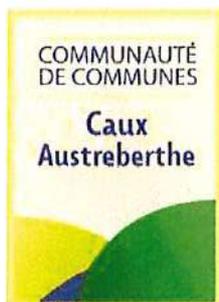
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°11/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE TECHNIQUE – ACQUISITION D'UN CAMION ORDURES MENAGERES 19T – MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES – APPEL D'OFFRES OUVERT – SIGNATURE - AUTORISATION

Un appel d'offres ouvert pour la fourniture d'un camion de collecte des ordures ménagères 19T a été lancé par la Communauté de Communes sur la base des caractéristiques suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande en lot séparés (Châssis + benne)
- Avec un montant maximum de 600 000 € HT. (300 000 € HT par lot)

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 12 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de signer les marchés avec les entreprises MAN TRUCK pour le lot 1 et FAUN ENVIRONNEMENT pour le lot 2.

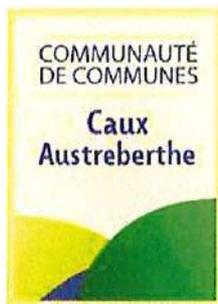
L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal « Paris Normandie », au BOAMP, au JOUE ainsi que sur les sites internet achatpublic.com, marchesonline et celui de la Communauté de Communes Caux Austreberthe.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°12/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE TECHNIQUE – EAU POTABLE – SIGNATURE DE CONVENTIONS INFRACOS – ANTENNES SUR CHATEAU D'EAU DE LIMESY ET BARENTIN - SIGNATURE

Par délibération du 11 juillet 2017, le Conseil Communautaire avait approuvé une nouvelle tarification pour les conventions d'occupation du domaine public sur les châteaux d'eau mis à disposition des opérateurs téléphoniques.

Les conventions doivent être adaptées pour la société INFRACOS qui regroupe les antennes des opérateurs SFR et BOUYGUES, afin de disposer dorénavant de deux conventions individualisées par opérateur.

En effet, SFR souhaitant prochainement abandonner ses emplacements, sa convention est modifiée pour une durée annuelle, reconductible.

Les autres conditions restent inchangées. Les conventions BOUYGUES conservent également les conditions d'origine.

Quatre projets de conventions correspondant aux deux opérateurs pour les deux châteaux d'eau de Limésy et Barentin sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'approuver les quatre conventions, ci-annexées

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à les signer

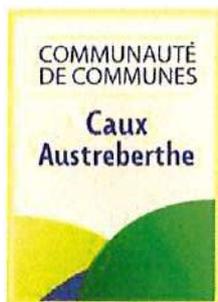
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°13/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE TECHNIQUE – AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS LUDIQUES A DESTINATION DES ENFANTS – COMPLEXE AQUATIQUE

Après quelques années de fonctionnement du complexe aquatique, il apparaît que l'offre à destination du jeune public pourrait être complétée pour améliorer la fréquentation de l'équipement et agrémenter la plage extérieure.

Un projet a été dimensionné et il comprend :

- 2 tables de ping-pong
- 2 jeux d'enfants à ressort
- L'aménagement des sols pour recevoir ces jeux
- L'aménagement d'une aire de détente

Ces équipements sont estimés à 10 300 € HT.

Ce projet est subventionnable au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter de l'État une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR et d'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer tous les documents liés à cette opération.

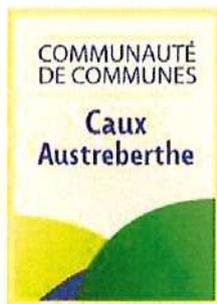
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 07/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°14/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE TECHNIQUE – MISE EN PLACE D'UN DESTRUCTEUR D'OZONE (DECHLORAMINATEUR) – COMPLEXE AQUATIQUE

Le complexe aquatique est équipé d'une filière d'ozonation pour le traitement de l'eau. Cette filière présente l'inconvénient de laisser une trace d'ozone dans l'eau de baignade.

Pour pallier cette difficulté, le traitement à l'ozone est rendu inactif et un traitement complémentaire au chlore est mis en place. Ce traitement induit une consommation d'eau mesurée aujourd'hui aux environs de 100L/baigneur.

Pour faire fonctionner le traitement à l'ozone, il est nécessaire de compléter l'installation avec un destructeur d'ozone qui permettrait d'obtenir une baisse substantielle de la consommation d'eau pour atteindre une performance d'environ 60L/baigneur.

Un projet de fourniture et pose de deux destructeurs d'ozone sur les bassins loisirs et apprentissage a été chiffré pour un montant estimé à 55 000 € HT.

Considérant que l'opération présente une avancée environnementale et qu'elle est favorable en termes de développement durable,

Considérant qu'il est possible qu'elle soit subventionnée par la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la DSIL et d'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer tous les documents liés à cette opération.

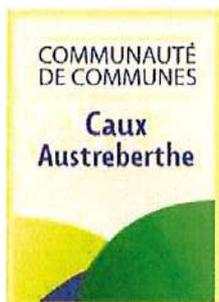
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°15/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE TECHNIQUE – VIDEO PROTECTION – NOUVEAUX ATELIERS ORDURES MENAGERES

Immédiatement après la prise de compétence Ordures Ménagères, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe a décidé la construction d'ateliers dédiés à ce service.

Il apparait nécessaire aujourd'hui de compléter l'investissement par une vidéo protection capable de garantir la sécurité des véhicules, de la cuve à gasoil et des locaux administratifs et sociaux.

Un projet a été chiffré et s'élève à 33 427 € HT.

Ces équipements de protection peuvent être subventionnés au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30 %.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter de l'État une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR et d'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer tous les documents liés à cette opération.

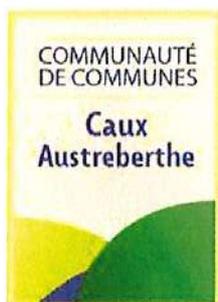
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 07/04/19





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°16/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : BAC – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ANNUELLE 2019 – AGENCE DE L'EAU – POSTE D'ANIMATION DU BAC DE LIMESY – AUTORISATION - SIGNATURE

Le programme d'actions à mettre en œuvre sur le bassin d'alimentation du captage de Limésy-Becquigny est défini par l'arrêté préfectoral du 16 avril 2014 et renouvelé par l'arrêté du 11 octobre 2017.

Par délibération en date du 13 avril 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un poste de chargé de mission pour l'animation du programme d'actions.

La participation financière de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe délibérée en cette même date du 13 avril 2017 est sous tendue par la demande auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie d'une aide financière annuelle pour le poste d'animation.

Pour cela, une demande de démarrage anticipé pour l'animation 2019, a été accordée par l'AESN le 21 janvier 2019.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Président à demander les financements relatifs à l'animation 2019 auprès de l'Agence de l'Eau,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau.

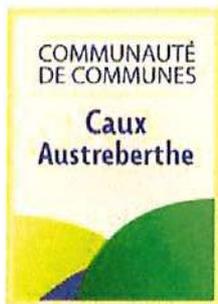
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°17/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mai 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : BAC – PLAN DE COMMUNICATION 2019 – ANIMATION BAC – ADOPTION – AUTORISATION SIGNATURE

Par délibération en date du 28 mai 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de l'animation du programme d'actions et les frais engendrés par les différentes actions le composant.

La mise en place de ces actions est subordonnée à une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Cette demande d'aide nécessite la validation du plan de communication 2019.

Le plan de communication comprend un ensemble d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des acteurs localisés sur l'aire d'alimentation du captage. Il s'appuie sur des supports d'animation variés : journées techniques collectives, accompagnement individuel, études et audits personnalisés, publications.

Le budget alloué aux animations 2019 s'élève au total à 61 290,84 € soit **20 072,17 €** à la charge de la Communauté de communes. Comparativement, en 2018 le montant alloué représentait 75 684 € soit 20 736 € d'autofinancement. Le détail des dépenses est décrit en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'adopter le plan de communication 2019

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions relatives à toutes les actions mentionnées dans le plan de communication

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les différents partenaires techniques sur la durée de l'action mise en œuvre

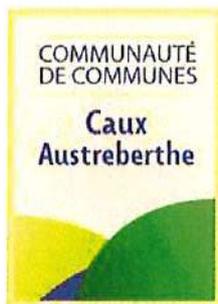
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°18/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : BAC – PROGRAMME D' ACTIONS BAC – ANALYSES DE FOURRAGE ET SENSIBILISATION SUR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES ELEVEURS – ADOPTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le programme d'actions, défini par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2017, identifie la nécessité de la mise en place d'actions permettant de promouvoir et généraliser l'usage de pratiques agricoles participant à la préservation de la qualité de l'eau.

En 2017 et 2018, la proposition d'analyses auprès des exploitants agricoles volontaires a permis de mener une campagne de sensibilisation sur un meilleur usage des nitrates et sur les enjeux de pollution azotée au captage. Après consultation de 3 laboratoires agréés, LANO avait été retenu pour opérer les analyses.

Afin de renouveler cette démarche et de diversifier cette sensibilisation, il est proposé d'autres types d'analyses, comme l'analyse de fourrage qui permettra de toucher des éleveurs choisissant de développer les méteils et dérobées. Développer ce type de couvert permet (en partie) de maintenir l'activité de l'élevage en le rendant plus autonome.

Ce travail continuera avec ce même laboratoire.

Le montant d'une analyse est estimé à 50 € HT en moyenne. La participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'établit à 80% du montant HT. Il est prévu environ 5 analyses par an sur la durée du 2^{ème} programme d'actions. La part restant à charge pour la Communauté de Communes s'élève à 50 € HT environ par an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'adopter le dispositif d'analyse de fourrage

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à demander les financements spécifiques auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

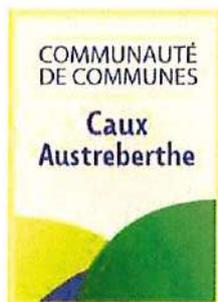
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 07/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°19/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : BAC – PROGRAMME D' ACTIONS BAC – ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL POUR LES EXPLOITATIONS S'ENGAGEANT VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE – ADOPTION – AUTORISATION ET SIGNATURE

Le programme d'actions à mettre en œuvre sur le bassin d'alimentation du captage de Limésy-Becquigny, défini par l'arrêté préfectoral du 16 avril 2014 et renouvelé par arrêté du 11 octobre 2017, identifie la

nécessité de la mise en place d'un accompagnement individuel des exploitants afin de promouvoir et de généraliser l'usage de pratiques agricoles participant à la préservation de la qualité de l'eau.

Le programme d'actions soulève l'importance de développer l'agriculteur biologique sur le territoire du BAC. Pour cela il est proposé de financer l'accompagnement individuel des exploitants souhaitant se convertir en agriculture biologique.

Le montant de l'accompagnement individuel réalisé par ABN (Association Bio Normandie : l'organisme compétent pour ce type de suivi) est d'environ 980 € par suivi annuel. Environ 1 ou 2 accompagnement(s) pourront être proposé(s) par an sur la durée du 2^{ème} programme d'actions.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance à hauteur de 80%. Le reste est à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'adopter le dispositif

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes

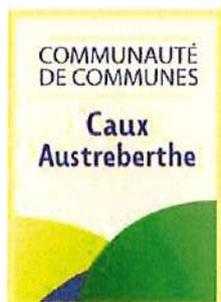
Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à demander les financements spécifiques auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 07/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°20/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE PROPRETE – FINANCEMENT DEDIE DE LA COMPETENCE ORDURES MENAGERES – REALISATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DE DECHETS – ETUDE - FAISABILITE

Dans le cadre de sa prise de compétences des ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe souhaite réfléchir à la mise en place d'un financement dédié à la compétence Ordures Ménagères en substitution totale ou partielle de la fiscalité directe ainsi qu'à un programme permettant la réduction des déchets.

Les études sont réparties en deux missions, chacune étant déclinée en plusieurs phases.

Missions	Descriptif des phases
1-	Etude de faisabilité de la mise en place d'un financement dédié
	Phase 1 : diagnostic organisationnel et financier
	Phase 2 : proposition de scénarios
	1.a-option 1 : mise en œuvre du scénario retenu sans part incitative
	1.b-option 2 : mise en œuvre du scénario retenu avec part incitative
2-	Réalisation d'un programme local de réduction de déchets
	Phase 1 : état des lieux
	Phase 2 : programme d'actions
	Phase 3 : communication

La seconde mission concerne la prévention des déchets. Elle consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement.

Les objectifs des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sont la réduction de la quantité de déchets à collecter et à traiter, la réalisation d'économies sur la gestion des déchets, l'accompagnement de la population à un changement de comportement et une consommation plus durable.

La Communauté de Communes souhaite apporter un programme en lien avec la loi Transition Energétique pour la croissance verte d'août 2015 qui vise entre autres à diminuer de 10% les déchets ménagers et assimilés d'ici à 2020 et d'atteindre 65% de déchets recyclés en 2025.

Le coût de cette étude est estimé à 48 000 € TTC.

La Région Normandie apporte un soutien financier aux accompagnements techniques et conseils pré-opérationnels en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion de déchets à hauteur de 50 %.

L'ADEME peut aussi accompagner en tout ou partie ce type de réflexion.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 article 46 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu l'article L541-05-1 du Code de l'Environnement issu des lois de 2009 et 2010 du Grenelle de l'environnement rendant obligatoire depuis 2012 la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Vu le décret 2015-662 du 10 juin 2015 relatifs aux programmes locaux de prévention retranscrits aux articles R541-41-19 et suivants du code de l'environnement,

Vu la loi d'août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant que la Communauté de communes souhaite engager une réflexion globale sur la compétence de gestion des Ordures Ménagères,

Le Conseil Communautaire, 31 voix pour et 1 voix contre, Monsieur LECONTE, décide :

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Normandie

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention à l'ADEME pour tout ou partie de l'étude

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

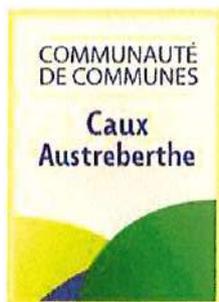
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/3/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°21/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE PROPRETE – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'OCCUPATION DU SITE DE VILLERS-ECALLES

Suite à la dissolution du Syndicat des Ordures Ménagères de la Vallée de l'Austreberthe et Seine (SOMVAS) au 31/12/2017, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe exerce la compétence déchets depuis le 1^{er} janvier 2018. Son adhésion au SMEDAR a été validée par un arrêté préfectoral en date du 04/04/2018.

En parallèle, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe a souhaité reprendre en régie la gestion de la déchèterie de Villers-Ecalles, à compter du 1^{er} avril 2018.

Le site de Villers-Ecalles regroupe les activités liées au quai de transfert du SMEDAR et à la déchèterie de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe. La parcelle relative au quai de transfert est mise à disposition du SMEDAR au titre du transfert de compétence. Il s'avère cependant que certaines modalités d'occupation peuvent être communes aux deux parties. C'est la raison pour laquelle la présente convention a pour objet de définir les conditions d'occupation consenties par le SMEDAR à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Les parties ont donc précisé par convention, ci-annexée, les conditions techniques et financières d'occupation du site.

Au titre des frais générés par l'occupation des locaux de vie par ses agents, la clé de répartition retenue pour la prise en charge des consommations est de 20% pour la Communauté de communes et 80% pour le SMEDAR.

La présente convention est conclue pour une durée initiale d'un an, à compter de sa date de notification par le SMEDAR à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

A l'issue de cette période initiale, elle pourra être renouvelée tacitement d'année en année sans que sa durée totale ne puisse toutefois excéder 5 ans.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative aux modalités d'occupation du site de Villers-Ecalles.

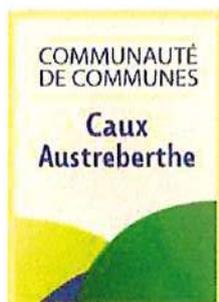
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/02/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 07/04/19

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°22/2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 26 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 27

Votants : 32

Absents : 8

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DIX NEUF MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LECONTE Alain
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON HERSENS Janine
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, M. DELTAMINIL qui a donné pouvoir à Mme DOUYERE, Mme LARÇON qui a donné pouvoir à Mme GODEFROY, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM et Mmes BEASSE, BOUQUET, CHAIB, LESUEUR, PADILLA, SY SAVANE, SAUMON, REMOUSSIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : TRESOR PUBLIC – MAINTIEN DU SERVICE DE PROXIMITE

Considérant que l'effectif total du Centre des Finances Publiques de Barentin, pour assurer sa mission de service public est fixé à 11 agents.

Considérant que ce centre devrait passer de 11 à 10 agents, pour des raisons de restrictions budgétaires.

Considérant aujourd'hui que le nombre de fonctionnaires qui composent son équipe est réellement de 8 depuis le mois d'août 2018, avec un nouvel agent débutant arrivé il y a peu.

Considérant que trois autres fonctionnaires ont fait valoir leurs droits à la retraite, et devraient partir pour deux d'entre eux en février et le troisième en juin 2019, sans perspective de remplacement, portant ainsi à 6 le nombre d'agents à la fin du premier semestre 2019.

Constatant une dégradation du service rendu, à la fois près de notre collectivité, pour nos fournisseurs, mais plus largement près de nos administrés.

- Devant la crainte de voir encore un service public quitter notre territoire.
- Devant la crainte de voir des agents, fonctionnaires d'état, en proie au mal-être, proche du « burn-out », et pour le cas « maltraités ».

Il est demandé à la DGFiP, que soit mis en place des moyens humains afin de pérenniser l'activité du centre des finances publiques de Barentin.

Il est exigé que soit porté à 10 le nombre de fonctionnaires en capacité de travail sur ce centre, afin d'assurer un service de qualité, de proximité, pour que perdure le sens du service public sur notre territoire.

Le Conseil Communautaire, 31 voix pour, 1 abstention, Monsieur ROYER, décide d'approuver la délibération de soutien au Centre des Finances Publiques de Barentin, pour assurer sa mission de service public à hauteur de 11 agents.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 27/03/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 01/04/19

Le Président
Michel BENTOT

